

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > DE - Accompagnant éducatif et social

DE - Accompagnant éducatif et social

Code de la fiche :
RNCP36004

Etat :
Active

↓ Télécharger la fiche ? Aide en ligne 🇪🇺 Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

☰	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 3
📄	Code(s) NSF	332 : Travail social 330 : Spécialités plurivalentes des services aux personnes
📄	Formacode(s)	44028 : Accompagnement éducatif et social 44079 : Animation personne handicapée 44089 : Animation personne âgée
📅	Date de début des parcours certifiants	01-09-2021
📅	Date d'échéance de l'enregistrement	01-09-2026

- Certificateur(s) Résumé de la certification Blocs de compétences Secteur d'activité et type d'emploi Voie d'accès
- Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations Base légale Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Une question ? ✕
Ministère chargé de la solidarité	-	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrices de son projet de vie. En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

Activités visées :

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe pluri-professionnelle il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés dans le respect de la personne, de ses choix et de son consentement.

Il établit une relation attentive et bienveillante de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il accompagne la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, aide aux déplacements...) en fonction de ses capacités et de ses choix.

Il participe à l'entretien du cadre de vie de la personne que ce soit à son domicile ou en établissement. Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne dans le cadre d'une relation individuelle ou de groupe qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe au bien-être physique et psychologique de la personne dans les différentes étapes de sa vie, de l'enfance à la fin de vie. Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Lorsqu'il exerce au sein d'une institution ou d'un service, il inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement. Il prend en compte et communique avec les familles et les aidants. Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement ainsi que de l'aide apportée ou proposée.

Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne ou des groupes de personnes. Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

Compétences attestées :

Le diplôme est structuré en cinq blocs de compétence :

- 1) Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- 2) Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- 3) Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- 4) Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- 5) Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

Modalités d'évaluation :

Bloc de compétence 1) Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne :

- Epreuve écrite- étude de cas pratique
- Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation

Bloc de compétence 2) Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité :

- Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne

Bloc de compétence 3) Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne :

- Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage

Une question ? ✕

Bloc de compétence 4) Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention :

- Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne

Bloc de compétence 5) Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne :

- Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation

Blocs de compétences

RNCP36004BC01 - Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Identifier le besoin de compensation éventuel lors de situations rencontrées dans le champ d'intervention du professionnel Situer la personne dans le développement et/ou dans le maintien de son autonomie Repérer les potentialités de la personne Favoriser et/ou préserver l'autonomie de la personne par le maintien et/ou le développement de ses potentialités Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne Prendre soin et veiller au bien être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité Concourir au bien-être de la personne par des gestes ou une communication adaptée ou par recours à des tiers Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités Identifier, sélectionner et utiliser les aides techniques, les outils spécifiques et les modalités d'apprentissage adaptés pour développer ou maintenir l'autonomie de la personne accompagnée Mobiliser les activités quotidiennes pour favoriser la relation dans l'accompagnement Aider la personne à exprimer ses attentes et ses choix à l'occasion de temps et/ou activités propices à l'expression Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur Identifier les risques de la vie quotidienne et donner l'alerte en temps opportun Préparer et accompagner les changements dans la vie de la personne pour anticiper leurs conséquences Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement de la fin de vie	1) Epreuve écrite- étude de cas pratique 2) Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation

RNCP36004BC02 - Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans les conditions optimales de sécurité Organiser son intervention et prioriser les actions à conduire dans un contexte d'intervention donné Appliquer les principes d'hygiène et de sécurité en fonction du contexte d'intervention Repérer les situations à risque et participer à des actions de prévention des accidents du quotidien quel que soit le lieu d'intervention Favoriser l'appropriation du cadre de vie ou du cadre d'accueil de la personne par un aménagement adapté	Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne

Une question ? ✕

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Adapter sa prestation à la présence de la personne accompagnée, de son entourage ou des autres professionnels Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien	

RNCP36004BC03 - Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Adopter une posture bienveillante à l'égard de la personne accompagnée et de son entourage Gérer ses émotions face à la personne accompagnée, son entourage et les autres professionnels Accompagner la personne dans sa participation aux activités collectives Soutenir la personne dans son affirmation et son épanouissement Sélectionner des activités en prenant en compte les attentes et l'expression des besoins de la personne dans le cadre du projet personnalisé, en lien avec le projet de service Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement et/ou développer l'expression de soi en fonction des lieux d'intervention Repérer et prévenir le risque d'isolement de la personne et favoriser l'inclusion dans son environnement Identifier, gérer les situations de conflit et en référer à son équipe en cas de risque Accompagner la personne dans le respect de sa relation avec sa famille, son entourage, les représentants légaux et les autres professionnels Adapter sa communication avec la famille et l'entourage dans la limite de ses attributions Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne Identifier l'apport et les effets des activités au regard des objectifs et des critères d'évaluation	Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage

RNCP36004BC04 - Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Identifier son cadre d'intervention pour se situer en tant que professionnel de l'accompagnement social : cadre légal, dispositifs, acteurs et réseaux Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé Se questionner sur sa posture professionnelle Identifier, proposer et mettre en œuvre des actions de prévention Participer à l'accueil et/ou à l'accompagnement des stagiaires et des nouveaux professionnels Co-construire avec la personne et les acteurs le projet personnalisé	Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne

Une question ?

×

RNCP36004BC05 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication (y compris numériques), les informations et/ou données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des activités d'accompagnement de la personne Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne Transcrire les données recueillies, transmettre, par la ou les modalités de communication les plus appropriées, les informations, observations relatives à la personne, à son environnement et à la réalisation d'une activité d'accompagnement Analyser les situations, relayer des informations pertinentes et proposer des actions en lien avec le projet personnalisé Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et de gestion des risques Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à l'adaptation des projets personnalisés d'accompagnement Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et transmettre les informations appropriées Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques Evaluer sa pratique, repérer les axes d'amélioration et ses possibles besoins en formation Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences	Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément. Un bloc de compétences est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :

1° Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences.

2° Il doit avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétence.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

L'accompagnant éducatif et social est un salarié employé par des organismes publics ou privés à but lucratif ou non lucratif, oeuvrant notamment pour le maintien à domicile ou le suivi personnalisé au sein des établissements ou services médicosociaux ou dans des établissements d'enseignements ou de formation

Type d'emplois accessibles :

aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, auxiliaire de vie scolaire collectif

Code(s) ROME :

J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient

K1302 - Assistance auprès d'adultes

K1301 - Accompagnement médicosocial

K1303 - Assistance auprès d'enfants

Références juridiques des réglementations d'activité :

Une question ? ✕

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le représentant de l'Etat en , président et douze membres répartis en trois collèges égaux : - des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social; - des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif; - des représentants qualifiés du secteur professionnel.	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le représentant de l'Etat en , président et douze membres répartis en trois collèges égaux : - des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social; - des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif; - des représentants qualifiés du secteur professionnel.	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le représentant de l'Etat en , président et douze membres répartis en trois collèges égaux : - des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social; - des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif; - des représentants qualifiés du secteur professionnel.	-

Une question ? ✕

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
En contrat de professionnalisation	X		Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le représentant de l'Etat en , président et douze membres répartis en trois collèges égaux : - des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social; - des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif; - des représentants qualifiés du secteur professionnel.	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le représentant de l'Etat en , président et douze membres répartis en trois collèges égaux : - des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social; - des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif; - des représentants qualifiés du secteur professionnel.	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations :

Oui

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance :

Code de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance	Nature de la correspondance (totale, partielle)
<u>RNCP35506</u>	Titre professionnel assistant de vie aux familles	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 2 Allègement de formation possible après l'organisme de formation en fonction du candidat sur le bloc de compétences 1,3 et 5

Une question ? ✕

Code de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance	Nature de la correspondance (totale, partielle)
<u>RNCP3583</u> <u>2</u>	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 4
<u>RNCP12800</u>	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 2 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 1 et 3
<u>RNCP5440</u>	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2,3 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<u>RNCP3502</u> <u>8</u>	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 1, 2 et 5
<u>RNCP3469</u> <u>0</u>	Titre professionnel assistant de vie dépendance	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 4
<u>RNCP3236</u> <u>9</u>	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 3 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<u>RNCP689</u>	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 2 et 3
<u>RNCP2369</u>	Brevet d'études professionnelles agricole option service aux personnes	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3
<u>RNCP4500</u>	Diplôme d'assistant familial	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 4 et 5
<u>RNCP2330</u>	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 1 et 2
<u>RNCP2817</u>	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 2

Une question ? ✕

Code de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance	Nature de la correspondance (totale, partielle)
<u>RNCP652</u>	Certificat d'aptitude professionnelle petite enfance	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 2, 4 et 5
<u>RNCP2546</u> <u>7</u>	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2,3 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<u>RNCP3550</u> <u>6</u>	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 5
<u>RNCP2804</u> <u>8</u>	Certificat d'aptitude professionnelle accompagnement éducatif petite enfance	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 2, 4 et 5
<u>RNCP4504</u>	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2,3 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<u>RNCP2508</u> <u>5</u>	Certificat d'aptitude professionnelle agricole services aux personnes et vente en milieu rural	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3
<u>RNCP4495</u>	Diplôme d'Etat d'aide-soignant	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 5
<u>RNCP3583</u> <u>0</u>	Diplôme d'Etat d'aide-soignant	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 4
<u>RNCP1832</u>	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 3 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<u>RNCP4496</u>	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3

Une question ? ✕

Code de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance	Nature de la correspondance (totale, partielle)
<u>RNCP718</u>	Mention complémentaire aide à domicile	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2,3 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5

Liens avec des certifications et habilitations enregistrées au Répertoire spécifique :

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
30/08/2021	Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
30/08/2021	Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social NOR : SSAA2123278A

Date de publication de la fiche	04-11-2021
Date de début des parcours certifiants	01-09-2021
Date d'échéance de l'enregistrement	01-09-2026

Pour plus d'informations

Statistiques :

Liste des organismes préparant à la certification :

Liste des organismes préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP25467</u>	DE - Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

Une question ? ✕

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

Une question ? ✕